



**Equipements et cadre de vie  
Urbanisme**

**Décision n° 2022-184**

**Objet :** mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux opportunités d'évolution et de valorisation du château de l'Amiral

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le château de l'Amiral, acquis par la Ville en 2017, fait partie du périmètre de projet de la place du général de Gaulle et qu'un premier projet de valorisation du site en école de cuisine n'a pu aboutir ;

Considérant les attentes exprimées par la population dans le cadre de la démarche de concertation *Parlons ensemble du centre-ville* pour mettre en valeur le château de l'Amiral et assurer son rayonnement et son ouverture au public ;

Considérant qu'il est nécessaire de relancer la réflexion sur le devenir du site en étudiant de nouvelles opportunités d'évolution du château de l'Amiral à la lumière des attentes exprimées par la population dans le cadre de la démarche de concertation *Parlons ensemble du centre-ville* ;

Considérant que la Ville a besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyser différentes hypothèses de mise en valeur, au regard de la réponse au besoin local, des dispositions spatiales et techniques du lieu, du cadre financier et des options de montage opérationnel ;

Considérant que cinq cabinets d'études ont été approchés sur la base d'un cahier des charges du besoin de la Ville et que des demandes de devis ont été sollicitées ;

Considérant que deux offres ont été reçues et que l'offre du cabinet HEPHATA apporte une réponse plus aboutie et adaptée à la demande exprimée dans le document de la consultation, notamment en ce qui concerne l'approche patrimoniale de ce prestataire ;

DECIDE d'approuver la proposition de devis de l'entreprise HEPHATA dont le siège social est situé au 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS pour un montant de 24 675 € HT en vue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur les opportunités d'évolution et de valorisation du château de l'Amiral.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville et que son règlement s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

Fait à Sceaux, le 11 juillet 2022



  
Philippe LAURENT